

# 2010

---

**RAPPORT SUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE**  
PÉRIODE VISÉE : DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2009 AU 30 JUIN 2010



L'OFFICE  
D'INVESTISSEMENT  
DU RPC

## PROFIL DE L'OFFICE

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada est un organisme de gestion de placements professionnel qui place l'actif dont le Régime de pensions du Canada (le « RPC ») n'a pas besoin pour verser les prestations de retraite courantes. Créé par une loi du Parlement en décembre 1997 dans la foulée des fructueuses mesures de réforme du RPC, l'organisme a pour mandat d'aider à constituer les prestations de retraite des 17 millions de cotisants et de bénéficiaires du RPC en maximisant le rendement tout en évitant les risques de perte indus.

La caisse du RPC, évaluée à 129,7 milliards de dollars<sup>1</sup>, est le plus important fonds de capitaux à objectif unique du Canada. L'un des fonds de sa catégorie ayant la croissance la plus rapide à l'échelle mondiale, il est un modèle de système de pension national efficace dont on fait l'éloge partout dans le monde. À titre d'investisseur à long terme, l'Office vise à accroître le rendement ajusté en fonction du risque sur plusieurs décennies et générations. Le portefeuille de la caisse investit à l'échelle mondiale et comprend un large éventail de placements dans des actions de sociétés cotées en bourse, des actions de sociétés fermées, des biens immobiliers, des obligations indexées sur l'inflation, des infrastructures et des titres à revenu fixe. Les placements canadiens, hautement diversifiés, totalisent environ 59,6 milliards de dollars; le reste de la caisse est investi à l'échelle mondiale de sorte que le revenu tiré des placements à l'étranger revient au Canada et sert au versement des prestations de retraite futures. L'Office d'investissement du RPC a aussi su acquérir les capacités internes nécessaires pour gérer les opérations complexes sur les marchés mondiaux.

D'après le dernier rapport de l'actuaire en chef du Canada, publié en octobre 2009, le RPC, tel qu'il est constitué à l'heure actuelle, sera viable pendant la période de 75 années projetée dans son rapport. Le rapport indique que le montant des cotisations au RPC devrait excéder celui des prestations annuelles jusqu'en 2021. Le revenu de placement de l'Office ne servira donc pas au versement des prestations pour les 11 prochaines années.

De ce fait, la caisse du RPC augmentera considérablement d'ici 2021, mais après le rythme de croissance sera plus lent puisqu'une partie du revenu de placement sera affectée au versement des prestations de retraite. En augmentant la valeur des fonds dont disposera le RPC à long terme, l'Office aidera celui-ci à tenir la promesse de pensions faite à la population canadienne.

L'Office rend des comptes aux ministres des Finances fédéral et provinciaux, qui sont les gérants du RPC. À titre d'organisme de gestion de placements professionnel exerçant ses activités dans le secteur privé et investissant dans des actifs qui ne sont pas des actifs gouvernementaux, l'Office n'est pas un fonds souverain. Plusieurs caractéristiques clés, notamment un modèle de gouvernance sans lien de dépendance, un conseil indépendant et un mandat axé uniquement sur le placement, distinguent l'Office des importants fonds communs d'actifs gouvernementaux gérés par l'État, généralement désignés comme des « fonds souverains ».

La renommée de l'Office à titre d'investisseur d'envergure mondiale lui permet d'attirer des professionnels du Canada et de partout dans le monde qui sont des chefs de file dans leur domaine respectif. Nos bureaux de Toronto, Londres et Hong Kong comptent actuellement 578 employés.

Le *Rapport sur l'investissement responsable* est publié chaque année. Le présent document, notre rapport annuel et nos résultats financiers trimestriels s'inscrivent dans notre politique d'information, selon laquelle : « *Les Canadiens ont le droit de savoir pourquoi, comment et où nous investissons les fonds du Régime de pensions du Canada, qui prend les décisions de placement, quels sont les placements que nous détenons en leur nom et quel est leur rendement.* » Ces renseignements et notre site Web contribuent à mettre l'information à la portée des Canadiens.

Pour de plus amples renseignements sur l'Office, visitez notre site Web, à l'adresse [www.cppib.ca](http://www.cppib.ca).

<sup>1</sup> Au 30 juin 2010.

### TABLE DES MATIÈRES

1	Message du président	9	Secteur d'engagement – Rémunération des cadres
2	Approche en matière d'investissement responsable	10	Engagement élargi et nouveau secteur d'engagement
4	<i>Principes pour l'investissement responsable</i> des Nations Unies	12	Vote par procuration
6	Engagement	16	Recherche et intégration
7	Secteur d'engagement – Changements climatiques	17	En perspective
8	Secteur d'engagement – Industries d'extraction		

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

La conjoncture s'est beaucoup améliorée depuis le dernier *Rapport sur l'investissement responsable* publié par l'Office durant la crise financière mondiale. Les marchés financiers demeurent cependant nerveux, et bien des investisseurs continuent par obligation à envisager la situation à court terme.

En étant épargné par ces circonstances, l'Office s'est rappelé l'importance d'élaborer sa mission et sa stratégie d'investissement dans une perspective à long terme. Notre politique et nos pratiques d'investissement responsable font partie intégrante de cette philosophie à long terme, qui vise à assurer 17 millions de Canadiens de la pérennité de la caisse du RPC.

En tant qu'investisseur à long terme, nous pensons qu'un comportement responsable des entreprises à l'égard des facteurs environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance (ESG) peut favoriser le rendement financier dans le temps. Cet horizon de placement donne la chance à l'Office de collaborer avec les entreprises et les autres investisseurs à des activités liées aux facteurs ESG.

Par exemple, nous appliquons aux sociétés de notre portefeuille un programme d'engagement complet et exerçons notre influence en tant qu'actionnaire afin d'améliorer l'information sur les risques de placement et les résultats par rapport aux facteurs ESG. Ce programme continuera de prendre de l'ampleur dans les années à venir. En 2009, l'Association pour l'investissement responsable a souligné notre approche, notamment notre engagement à l'égard des *Principes pour l'investissement responsable* des Nations Unies (PIR NU), dans son plus récent rapport sur l'investissement responsable au Canada.

Nos efforts d'engagement des sociétés visent un certain nombre de secteurs : les industries extractives, les changements climatiques, la rémunération des cadres et, ultérieurement, l'eau. Nous continuerons de nous prononcer sur les politiques en matière de placement et de gouvernance qui sont susceptibles d'influer sur le rendement de notre portefeuille, comme ce fut le cas à l'été 2010 lorsque nous avons exprimé publiquement notre opposition au projet de Magna International Inc. d'abolir sa structure d'actions en doubles catégories.

Nous demeurons aussi un participant clé aux discussions actuelles sur les facteurs ESG au Canada et ailleurs dans le monde. Depuis notre dernier *Rapport sur l'investissement responsable*, nous avons pris part à un certain nombre d'engagements avec la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance sur la rémunération des cadres, en plus de collaborer à la tenue de la conférence de l'*International Corporate Governance Network* (ICGN) à Toronto en juin 2010.

Un ensemble d'avantages pertinents, notamment un horizon de placement à long terme, la taille de notre portefeuille, la stabilité relative de nos actifs et des rentrées de fonds futures de la caisse du RPC, soutiennent notre vision à long terme. Le maintien de cette perspective n'a jamais été aussi important que ces dernières années, devant la volatilité des marchés. Nous sommes convaincus que nos stratégies à long terme, entre autres notre *Politique en matière d'investissement responsable*, sauront servir la caisse du RPC pour des décennies et des générations à venir.



DAVID F. DENISON

LE PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION,  
OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RPC

17  
MILLIONS DE CANADIENS

Notre politique et nos pratiques d'investissement responsable font partie intégrante de notre philosophie à long terme, qui vise à assurer 17 millions de Canadiens de la pérennité de la caisse du RPC.

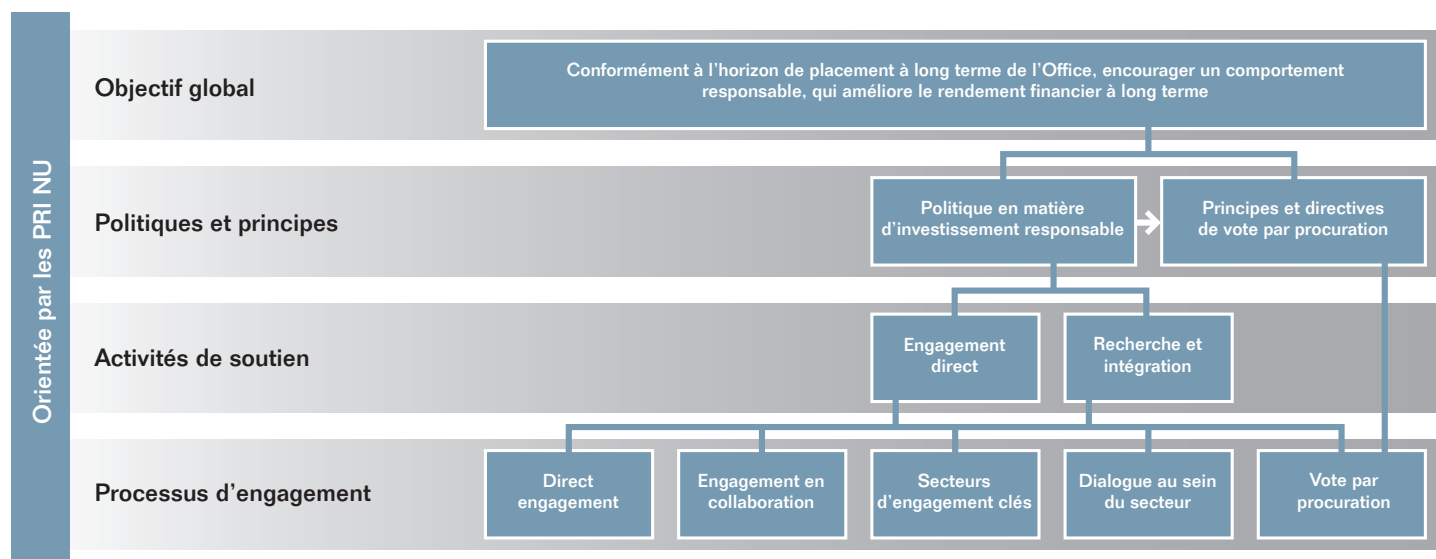
FACTEURS ESG

En tant qu'investisseur à long terme, nous pensons qu'un comportement responsable des entreprises à l'égard des facteurs environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance (ESG) peut favoriser le rendement financier avec le temps.

# APPROCHE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

La perspective à long terme adoptée par l'Office d'investissement du RPC dans sa mission et sa stratégie de placement appuie notre mandat : constituer les prestations de retraite de 17 millions de Canadiens. Encourager le comportement responsable des entreprises représente un aspect important de ce mandat afin d'améliorer le rendement financier à long terme des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le diagramme ci-dessous illustre notre approche en matière d'investissement responsable, de l'objectif qui sous-tend nos activités aux méthodes employées pour favoriser l'engagement des entreprises et des groupes industriels.

## APPROCHE DE L'OFFICE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE



### Politiques et principes

Notre *Politique en matière d'investissement responsable* décrit notre approche ainsi que les activités et les processus importants sur lesquels nous nous appuyons pour réaliser nos objectifs.

Nos *Principes et directives de vote par procuration* indiquent la façon dont l'Office exerce habituellement son droit de vote sur les questions soumises au vote des actionnaires et présentent le point de vue de l'Office sur d'autres questions importantes auxquelles sont confrontés les conseils d'administration dans l'exercice normal de leurs fonctions.

### Engagement

En conformité avec notre horizon de placement à long terme, nous encourageons les entreprises, dans le cadre d'une politique d'engagement, à adopter une conduite qui accroît le rendement financier à long terme. Comme nous croyons que les contraintes réduisent le rendement ou augmentent le risque, ou les deux, à long terme, nous n'appliquons pas de critères de sélection des titres.

L'engagement prend la forme d'un dialogue avec la haute direction et les membres du conseil d'administration des entreprises dans lesquelles nous investissons, de même qu'avec les organismes de réglementation, les associations du secteur et les autres intervenants. L'engagement peut se faire directement ou en collaboration avec d'autres investisseurs afin de partager ressources et expertise.

Nous croyons que l'engagement permet aux actionnaires de susciter des changements positifs visant à accroître le rendement financier à long terme, ce qui facilite l'exécution de notre mandat : dégager un rendement maximal tout en évitant les risques de perte indus. Actuellement, notre engagement porte sur trois secteurs clés : les changements climatiques, les industries d'extraction (secteurs pétrolier, gazier et minier), la rémunération des cadres et, ultérieurement, l'eau.

L'un des principaux objectifs de notre engagement est d'encourager les entreprises dans lesquelles nous investissons à présenter un niveau plus élevé d'information et de transparence. Nous croyons que l'information est la clé qui permet aux investisseurs de mieux comprendre, évaluer et apprécier le risque et le rendement potentiels, y compris l'effet possible des facteurs ESG (environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance) sur le rendement de l'entreprise. Outre l'information, nous encourageons les entreprises à adopter des pratiques exemplaires dans la gestion des facteurs ESG qui peuvent avoir une incidence sur le rendement financier à long terme.

### Vote par procuration

L'un des mécanismes les plus efficaces dont nous disposons dans le cadre de notre processus d'engagement est le vote par procuration. À titre d'actionnaire de sociétés ouvertes, l'Office a le droit de voter sur les propositions présentées aux actionnaires durant les assemblées annuelles et les assemblées extraordinaires. L'exercice de nos droits de vote par procuration nous permet d'intervenir auprès de toutes les sociétés ouvertes qui composent notre portefeuille par rapport à des questions ayant une incidence sur leur rendement financier à long terme.

### Recherche et intégration

Essentielle à notre stratégie en matière d'investissement responsable, la recherche fait appel à l'expertise interne et externe et permet à l'Office de réaliser une analyse minutieuse des activités, notamment la sélection des entreprises en matière d'engagement. Nous encourageons activement les courtiers en valeurs mobilières et les autres sociétés de recherche à produire des recherches et des analyses plus approfondies sur les facteurs ESG. L'information obtenue nous aide à intégrer ces facteurs, le cas échéant, à nos méthodes de placement.

### Gestion de nos activités d'investissement responsable

Nous avons formé une équipe de professionnels expérimentés en ce qui a trait aux facteurs ESG. Cette équipe aide à orienter nos activités d'investissement responsable et à mettre en œuvre notre *Politique en matière d'investissement responsable*. La haute direction de l'Office, notamment le président et chef de la direction, joue un rôle actif dans la surveillance de nos activités d'investissement responsable.

## Rapports

Conformément à son engagement en matière de transparence, l'Office publie chaque année un rapport sur ses activités en matière d'investissement responsable et sur les résultats obtenus. La période visée par le rapport s'étend du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin, ce qui nous permet de présenter un rapport sur nos activités en matière de vote par procuration à la fin de chaque période de vote. Notre *Politique en matière d'investissement responsable* et d'autres renseignements sur nos activités à cet égard, notamment l'exercice de nos droits de vote par procuration, se trouvent sur notre site Web.

### Quels sont les facteurs ESG?

La liste ci-dessous recense certains facteurs ESG dont nous tenons compte dans notre engagement auprès des entreprises et dans nos décisions de placement. L'importance de ces enjeux et des autres facteurs ESG varie selon l'entreprise et le secteur d'activité.

#### FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX

Émissions de gaz à effet de serre

Eau

Efficacité énergétique

Biodiversité

Remise en état des sites

#### FACTEURS SOCIAUX

Droits de la personne

Transparence

Répercussions sur les collectivités

Santé et sécurité

Gestion du capital humain

#### FACTEURS RELATIFS À LA GOUVERNANCE

Rémunération des cadres supérieurs

Élection des administrateurs

Droits de vote

Qualités requises des administrateurs

Indépendance du conseil d'administration

Au début de 2005, le secrétaire général des Nations Unies de l'époque, Kofi Annan, a invité l'Office et un groupe restreint composé des principaux investisseurs institutionnels du monde à aborder la question de l'investissement responsable dans une perspective mondiale et fiduciaire. En collaboration avec des experts du secteur des placements, des organismes intergouvernementaux et gouvernementaux, des organismes de la société civile et le milieu universitaire, nous avons participé à la formulation des *Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies* (PIR NU).

Les PIR NU constituent un cadre de pratiques exemplaires permettant aux investisseurs de tenir compte des facteurs ESG (environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance) dans leurs décisions de placement et leurs pratiques en tant que propriétaires. Alliant théorie et solutions, les PIR NU proposent un cadre concret pour l'adoption de pratiques exemplaires. Ils évaluent aussi leur application par les investisseurs. Signataire fondateur des PIR NU, l'Office affiche des progrès satisfaisants dans l'intégration de ces principes à sa prise de décisions et à ses pratiques en tant que propriétaire.

De plus en plus d'organismes dans le monde adhèrent aux PIR NU. Depuis l'adoption des PIR NU en avril 2006, le nombre de signataires dépasse maintenant les 750, totalisant un actif sous gestion de 18 billions de dollars américains.

En tant que signataire, l'Office adhère aux six principes des PIR NU, qui orientent ses activités et sa présentation d'information en matière d'investissement responsable. Voici des exemples de la manière dont l'Office met en œuvre chacun des principes.

## 1 INTÉGRER LES FACTEURS ESG AUX PROCESSUS D'ANALYSE DES PLACEMENTS ET DE PRISE DE DÉCISIONS

- L'Office encourage activement l'amélioration des recherches et de l'analyse qui intègrent les facteurs ESG importants à long terme. Nous faisons appel aux travaux sur les facteurs ESG de sociétés de recherche indépendantes canadiennes et internationales. Nous versons aussi des commissions de négociation aux maisons de courtage afin de promouvoir l'intégration des facteurs ESG dans la recherche sur les placements.
- L'équipe de placement responsable conseille les gestionnaires de portefeuille internes, qui sont chargés d'évaluer les risques et les occasions liés aux facteurs ESG par rapport au rendement global de l'entreprise.
- Pour nos placements sur les marchés privés et nos placements immobiliers, les facteurs ESG sont évalués, le cas échéant, dans le cadre du processus de vérification préalable, et un suivi est effectué pendant toute la durée du placement.

## 2 AGIR COMME PROPRIÉTAIRE ACTIF ET INTÉGRER LES FACTEURS ESG DANS LES POLITIQUES ET LES PRATIQUES EN TANT QUE PROPRIÉTAIRE

- Nous mettons en pratique nos *Principes et directives de vote par procuration* et exerçons nos droits de vote par procuration liés à nos placements dans plus de 2 900 sociétés ouvertes. Nous mettons à jour nos lignes directrices chaque année afin qu'elles reflètent les pratiques exemplaires courantes.
- Nous analysons annuellement notre portefeuille d'actions de sociétés ouvertes afin de déterminer les occasions d'engagement.
- Nous discutons directement avec les entreprises de leur rendement à l'égard des facteurs ESG potentiellement importants à long terme.

### **3 VISER UNE INFORMATION APPROPRIÉE DES ENTITÉS DANS LESQUELLES NOUS INVESTISSONS À L'ÉGARD DES FACTEURS ESG**

- Nous soutenons diverses initiatives afin d'encourager la transparence des entreprises à l'égard des facteurs ESG. Par exemple, depuis trois ans nous collaborons à l'effort d'information des entreprises quant à leurs engagements dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies. Le Pacte est une initiative politique stratégique pour laquelle les entreprises s'engagent à harmoniser leurs activités et leurs stratégies avec 10 principes universels applicables aux droits de la personne, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.
- Nous conseillons les organismes de réglementation et les associations industrielles concernant l'information désirée sur les facteurs ESG. Par exemple, nous offrons nos conseils à l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) concernant l'information à communiquer sur les risques environnementaux.

### **4 PROMOUVOIR L'ACCEPTATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES PIR NU DANS LE SECTEUR DES PLACEMENTS**

- Nous communiquons régulièrement de l'information concernant le programme d'investissement responsable de l'Office. Par exemple, dans le cadre des PIR NU, nous avons pris part en novembre 2009 à un atelier organisé à Montréal pour les investisseurs institutionnels canadiens concernant les pratiques d'investissement responsable.
- Nous avons conseillé le *Chartered Financial Analysts (CFA) Institute sur la publication intitulée Environmental, Social, and Governance Factors at Listed Companies: A Manual for Investors.*
- Nous avons collaboré à la tenue de la réunion annuelle de l'*International Corporate Governance Network (ICGN)* à Toronto en juin 2010.

### **5 COLLABORER AFIN D'ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DU PROCESSUS DES PIR NU**

- Nous collaborons à des initiatives d'engagement avec les entreprises par l'intermédiaire du *UN PRI Engagement Clearinghouse*. L'*Engagement Clearinghouse* est un forum privé en ligne où les signataires des PIR NU collaborent à faire évoluer le comportement des entreprises, les politiques publiques ou les conditions systémiques.
- Nous collaborons activement à diverses initiatives, jouant notamment un rôle de leader au sein de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance et du *Carbon Disclosure Project (CDP)*.

### **6 PRÉSENTER DE L'INFORMATION SUR LES ACTIVITÉS LIÉES AUX PIR NU ET SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS EN VUE DE LEUR MISE EN ŒUVRE**

- Soucieux de la transparence à l'égard de nos activités en matière d'investissement responsable, nous produisons notamment une édition annuelle du *Rapport sur l'investissement responsable*, qui passe en revue nos activités.
- Après l'assemblée des actionnaires de chaque société ouverte, nous présentons sur notre site Web de l'information sur la façon dont nous avons exercé nos droits de vote.

En tant que signataire, l'Office adhère aux six principes des PIR NU, qui orientent ses activités et sa présentation d'information en matière d'investissement responsable.

# ENGAGEMENT

## Engagement direct

En tant qu'investisseur institutionnel important caractérisé par un horizon de placement à long terme, l'Office se sert de son engagement auprès de sociétés ouvertes pour encourager une information et une gestion améliorées à l'égard des facteurs ESG (environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance) importants à long terme.

Nos placements englobent les actions de plus de 2 900 sociétés ouvertes, dont plus de 500 canadiennes. Tendrant à reproduire les indices boursiers courants, cette composante de notre portefeuille est diversifiée dans différents secteurs d'activité et régions géographiques.

Nous choisissons les entreprises auprès desquelles nous nous engageons notamment en fonction de l'importance relative de notre participation dans l'entreprise et des risques spécifiques auxquels elle fait face relativement aux facteurs ESG. La plupart des entreprises sélectionnées sont canadiennes, mais notre portefeuille d'actions de sociétés ouvertes reflète notre engagement croissant auprès des sociétés internationales. Le tableau ci-dessous offre plus de détails.

## Engagement en collaboration

Nous faisons partie de nombreux organismes et participons à plusieurs initiatives d'engagement en collaboration à l'échelle mondiale pour donner plus de poids à notre voix sur les questions ayant trait à l'investissement responsable. Nous jouons un rôle de leader dans plusieurs de ces organismes, notamment la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance, qui représente 41 investisseurs institutionnels et dont l'actif sous gestion totalise plus de 1,4 billion de dollars. En juin 2009, David F. Denison, président et chef de la direction de l'Office, a été élu président du conseil d'administration de la Coalition. Nous jouons

également un rôle de leader dans le *Carbon Disclosure Project* (CDP), qui regroupe 534 investisseurs institutionnels dont l'actif sous gestion atteint 64 billions de dollars américains. Parmi les autres initiatives en collaboration auxquelles nous prenons part, mentionnons le *Council of Institutional Investors*, l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives, l'*International Corporate Governance Network* et l'Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite.

Ces coalitions visent des objectifs divers, notamment une amélioration en ce qui a trait à la transparence et aux normes relatives aux facteurs ESG, de même qu'à la recherche, à la formation et à la promotion des droits.

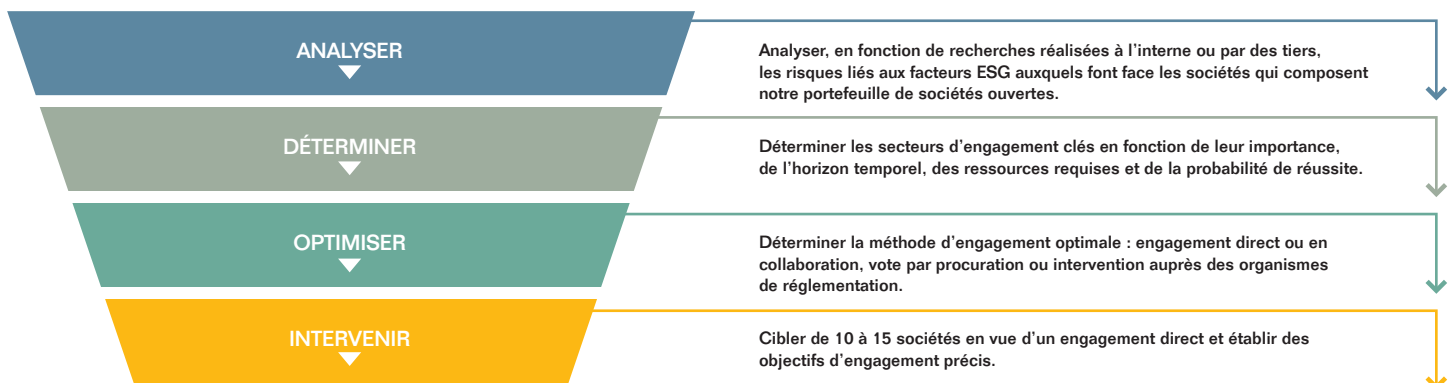
## Secteurs d'engagement clés

À l'heure actuelle, nos efforts d'engagement portent sur les secteurs clés suivants : les **changements climatiques et la rémunération des cadres** – des enjeux qui touchent de nombreux secteurs – et les **industries d'extraction** – un secteur d'une importance particulière pour l'économie canadienne et au sein duquel les entreprises font souvent face à divers défis liés aux facteurs ESG. Nous entendons ajouter l'**eau** à nos secteurs d'engagement. À long terme, ces secteurs clés présentent des risques liés aux facteurs ESG pour bon nombre des sociétés qui composent notre portefeuille d'actions de sociétés ouvertes.

Bien que nos activités d'engagement soient concentrées sur nos secteurs clés, nous nous engageons également auprès de sociétés à l'égard d'autres facteurs ESG et réagissons aux occasions d'engagement lorsqu'elles surviennent.

Les pages suivantes décrivent nos activités d'engagement.

## ENGAGEMENT : ÉTAPES DE SÉLECTION DES SOCIÉTÉS





## SECTEUR D'ENGAGEMENT – CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Pourquoi les changements climatiques? Les changements climatiques constituent un secteur d'engagement clé, car les risques émergents qui y sont liés pourraient avoir une incidence importante sur la valeur pour l'actionnaire à long terme. Notre engagement relativement aux changements climatiques est axé sur les secteurs de l'énergie et des services publics, pour lesquels le renforcement de la réglementation relative aux émissions de gaz à effet de serre (GES) pourrait entraîner une hausse des coûts.

### Quels sont nos objectifs?

- L'amélioration de l'information sur les données relatives aux émissions de GES.
- La présentation de rapports sur les stratégies de gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques.
- L'approfondissement de la recherche et de l'analyse concernant l'incidence, sur la valeur à long terme pour l'actionnaire, du renforcement de la réglementation relative aux émissions de GES.

### Quelles mesures avons-nous prises?

- Nous avons continué à intervenir auprès de plusieurs sociétés canadiennes des secteurs de l'énergie et des services publics, certaines étant parmi les plus importants émetteurs de GES au Canada, afin d'encourager une information accrue sur leurs stratégies de rendement et de gestion.
- Nous avons continué à jouer un rôle de leader mondial dans le cadre du CDP (*Carbon Disclosure Project*), qui envoie chaque année une demande d'information sur la gestion liée aux changements climatiques et aux émissions de gaz à effet de serre à des sociétés du monde entier. Le CDP continue à étendre sa portée à l'échelle mondiale, notamment auprès des sociétés dans les marchés émergents. Le questionnaire 2010 a été envoyé en février à plus de 3 700 sociétés, dont 200 au Canada. En tant que membre du groupe consultatif du CDP pour le Canada, nous avons contribué à parrainer le Rapport du CDP pour le Canada, qui souligne les pratiques exemplaires des sociétés canadiennes en matière d'information.
- Nous avons encouragé les analystes en recherche sur les actions et les courtiers en valeurs mobilières à approfondir leur analyse des risques et des occasions liés aux changements climatiques pour les entreprises.
- Nous avons présenté notre opinion à des sociétés, des organismes de réglementation et des associations du secteur concernant les lacunes en ce qui a trait à l'information. Par exemple, nous avons exposé notre point de vue sur les exigences d'information en matière d'environnement à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO).

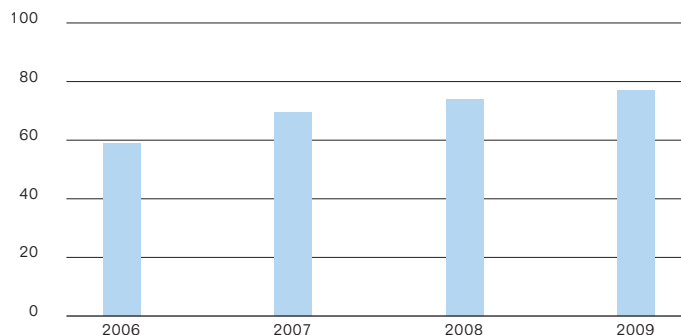
- Nous avons participé au Sommet des investisseurs tenu par l'ONU sur les changements climatiques en janvier 2010, aux côtés de décideurs politiques, d'autres investisseurs et de représentants d'entreprises.
- Nous avons voté pour plusieurs propositions d'actionnaires demandant une information accrue sur les risques liés aux changements climatiques.

### Quelles sont nos réalisations?

- Plusieurs des sociétés canadiennes auprès desquelles nous sommes intervenus ont amélioré l'information présentée sur les questions liées aux changements climatiques et à la viabilité, notamment en fournissant dans le questionnaire du CDP plus de données sur les aspects financiers, la viabilité et les interventions.
- La plupart des grandes sociétés et des émetteurs importants de GES répondent maintenant au questionnaire du CDP. Le graphique ci-dessous illustre les progrès considérables réalisés par les grandes entreprises canadiennes depuis que le CDP leur a demandé de fournir de l'information en 2006. Les sociétés représentant plus de 75 % de la capitalisation boursière parmi les 200 principales entreprises au Canada ont accédé à la demande du CDP en 2009.

#### Taux de réponse au questionnaire par capitalisation boursière

(200 sociétés canadiennes)



## SECTEUR D'ENGAGEMENT – INDUSTRIES D'EXTRACTION

Pourquoi les industries d'extraction? Les industries d'extraction sont au nombre de nos secteurs d'engagement clés, car les sociétés pétrolières, gazières et minières ont à tenir compte de divers facteurs environnementaux et sociaux qui doivent faire l'objet d'une gestion efficace pour protéger la valeur à long terme pour l'actionnaire.

### Quels sont nos objectifs?

- L'adoption de normes plus rigoureuses pour les activités dans des pays à risque élevé, notamment en ce qui a trait aux pratiques relatives aux droits de la personne, aux relations avec les collectivités locales et à la transparence des paiements d'impôt et de redevances.
- L'amélioration de l'information sur le rendement et les stratégies de gestion en matière d'environnement dans le cadre de rapports sur la viabilité et d'états financiers annuels.

### Quelles mesures avons-nous prises?

- Nous avons continué à collaborer directement avec des sociétés pétrolières, gazières et minières canadiennes et étrangères qui exercent leurs activités dans des pays à risque élevé, notamment en Birmanie, en République démocratique du Congo et au Guatemala, afin d'encourager une plus grande transparence et de meilleures stratégies de gestion du risque.
- Nous avons discuté avec la haute direction de plusieurs sociétés pétrolières, gazières et minières, dans le cadre de rencontres régulières, des risques environnementaux et sociaux.
- Nous avons voté pour des propositions d'actionnaires demandant à des sociétés pétrolières, gazières et minières canadiennes et étrangères une information accrue sur leur engagement dans les collectivités et sur leurs pratiques environnementales.

### Quelles sont nos réalisations?

- Plusieurs sociétés pétrolières, gazières et minières améliorent leurs stratégies d'information et de gestion par rapport à des questions comme la gestion du risque environnemental, l'engagement dans les collectivités locales et les droits de la personne, surtout dans les pays à risque élevé.
- Plusieurs sociétés minières améliorent leurs pratiques en adoptant des normes conformes aux *Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme*, qui expliquent aux entreprises comment assurer la sécurité de leurs opérations, tout en respectant les droits de la personne.
- Les sociétés aurifères auprès desquelles nous sommes engagés ont continué de progresser vers la certification en vue d'adhérer au *Code international de gestion du cyanure pour la production, le transport et l'utilisation du cyanure dans l'extraction aurifère*. Le Code aide les entreprises à mieux gérer leur utilisation du cyanure afin de protéger la santé humaine et de réduire l'impact environnemental. Les entreprises qui adoptent le Code doivent soumettre leur utilisation du cyanure à des vérifications indépendantes.
- Deux autres entreprises minières canadiennes ont engagé leur soutien et leur participation active dans l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIIE).

Initiative multilatérale regroupant des gouvernements, des entreprises, des investisseurs et des organisations non gouvernementales, l'ITIIE appuie l'amélioration de la gouvernance d'entreprise dans les pays riches en ressources. À cette fin, elle vérifie et communique les paiements d'impôt et de redevances des sociétés et les revenus des gouvernements provenant des sociétés pétrolières, gazières et minières.

L'Office soutient en tant qu'investisseur l'ITIIE depuis 2007. En 2008, dans le cadre d'une initiative d'engagement en collaboration menée par l'intermédiaire du *UN PRI Engagement Clearinghouse*, nous avons signé, conjointement avec d'autres investisseurs d'envergure mondiale, des lettres envoyées à plus de 100 sociétés pétrolières, gazières et minières mondiales exerçant leurs activités ou ayant des droits d'exploration dans des pays candidats de l'ITIIE. Ces lettres soulignent les progrès réalisés jusqu'à maintenant par les sociétés signataires et encouragent les sociétés non signataires à se joindre à l'Initiative. En compagnie d'autres investisseurs, nous avons tenu des rencontres de suivi avec plusieurs sociétés.

Cinquante des plus grandes sociétés pétrolières, gazières et minières du monde soutiennent l'ITIIE et y participent activement dans le cadre de leurs activités dans les pays membres de l'ITIIE et par leur présence au sein d'associations industrielles. L'Azerbaïdjan et le Libéria sont maintenant des pays en règle et 27 autres sont candidats. Une agence de notation internationale a noté la conformité de l'Azerbaïdjan au moment de relever la cote du pays applicable au défaut de paiement à long terme en devises étrangères et locale.

Nous continuons de suivre les progrès de l'Initiative et de jouer un rôle actif en nous engageant directement auprès des entreprises pour les inciter à participer à l'ITIIE.



## SECTEUR D'ENGAGEMENT – RÉMUNÉRATION DES CADRES

Pourquoi la rémunération des cadres? La rémunération des cadres fait partie de nos secteurs d'engagement clés, car l'existence d'un lien clair entre la rémunération et le rendement constitue la meilleure façon de faire coïncider l'intérêt du conseil d'administration et de la direction avec celui des actionnaires, assurant ainsi la croissance de la valeur pour l'actionnaire à long terme.

### Quels sont nos objectifs?

- L'établissement d'un lien clair entre la rémunération et le rendement et la présentation d'une information claire et complète, par l'entreprise, sur la rémunération des cadres.

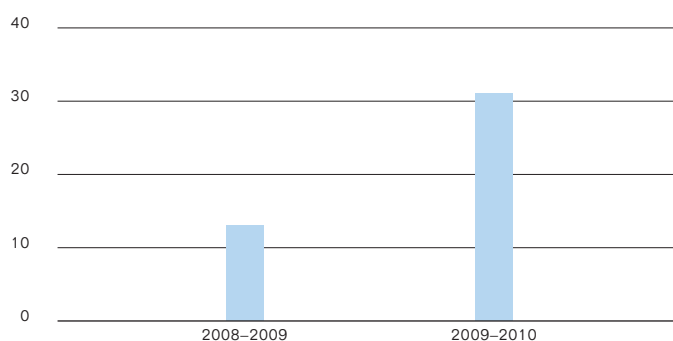
### Quelles mesures avons-nous prises?

- Nous avons joué un rôle de leader dans des initiatives d'engagement coordonnées par la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance sur la rémunération des cadres auprès d'un certain nombre de sociétés à forte capitalisation représentant 56 % du portefeuille d'actions canadiennes de l'Office.
- Nous avons participé à une réunion avec une société financière américaine et d'autres membres du *Council of Institutional Investors* (CII) afin de discuter du processus appliqué par le comité de rémunération pour établir les niveaux de rétribution, et de la façon d'intégrer la gestion du risque au programme de rémunération.
- Nous avons fourni, dans le cadre de rencontres avec les dirigeants de sociétés canadiennes des secteurs de la finance et de l'énergie, une rétroaction sur la rémunération des cadres, en insistant sur l'information et sur le lien entre les objectifs de l'entreprise, ses réalisations et la rémunération.
- Nous avons mis à jour nos *Principes et directives de vote par procuration* en matière de rémunération des cadres afin de refléter l'évolution des pratiques exemplaires au Canada et d'appuyer les votes consultatifs sur la rémunération des cadres.
- Nous avons joué un rôle actif dans l'élaboration du modèle d'engagement des actionnaires de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance et de la politique applicable au droit de vote sur la rémunération des dirigeants, qui guide les conseils d'administration quant à leur engagement auprès des actionnaires, au devoir d'information face à leur approche de la rémunération des dirigeants et à la forme de résolution recommandée pour le droit de vote sur leur rémunération.
- Nous avons voté pour des propositions d'actionnaires ou contre des propositions de la direction dans le cas d'une mauvaise information sur la rémunération des cadres ou de disproportion entre la rémunération et le rendement de l'entreprise.

### Quelles sont nos réalisations?

- Le rapport entre la rémunération et le rendement au sein des entreprises de l'indice composé S&P/TSX continue de s'améliorer : 15 % plus d'émetteurs refusent de bonifier la rémunération si les objectifs ne sont pas atteints. Ils sont aussi 12 % de plus à intégrer des mesures de rendement relatif dans leurs programmes de primes annuelles.
- La qualité de l'information sur la rémunération des cadres d'entreprise au Canada s'est améliorée. C'est le cas en particulier des sociétés auprès desquelles s'est engagée la Coalition relativement aux conséquences du risque sur les régimes de rémunération des cadres.
- La mesure du rendement par rapport aux pairs, les exigences en matière de possession d'actions pour les cadres et les politiques de récupération sont de plus en plus populaires au Canada.
- Plusieurs institutions financières ont grandement amélioré l'information communiquée sur la rémunération, en plus de resserrer les politiques de récupération et de proposer des périodes de détention des actions ou de les prolonger dans le cadre des régimes de rémunération à base d'actions.
- La plupart des banques canadiennes auprès desquelles nous sommes intervenus ont mis en place de nouvelles structures de primes et remplacé leurs régimes de rémunération pour leurs groupes des marchés financiers. Six des huit banques canadiennes ont redressé leur cote de gouvernance selon le *Rotman Board Shareholder Confidence Index* (indice Rotman de confiance des actionnaires envers le conseil d'administration).
- Trente-sept entreprises canadiennes ont adopté ou entendent adopter la résolution applicable au droit de vote sur la rémunération des dirigeants recommandée par la Coalition, notamment 17 émetteurs auprès desquels s'est engagée directement la Coalition.

#### Initiatives d'engagement de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (Nombre de sociétés)



# ENGAGEMENT ÉLARGI ET NOUVEAU SECTEUR D'ENGAGEMENT

## Facteurs relatifs à la gouvernance

Dans tous les engagements directs de l'Office, les questions clés sur la gouvernance susceptibles de nuire au rendement financier à long terme sont soulevées et réglées. Nous encourageons les sociétés à revoir et à mettre en œuvre, le cas échéant, les directives énoncées dans nos *Principes et directives de vote par procuration*. Exemple de nos exigences minimales, nous demandons que les administrateurs soient élus individuellement, selon un mode de scrutin à la majorité simple.

L'Office interviendra si des questions de gouvernance en matière de politiques le préoccupent. Par exemple, nous avons récemment exprimé publiquement notre opposition à une transaction proposée par Magna International Inc. avec Stronach Trust. Le but de la proposition – abolir la structure d'actions en doubles catégorie de Magna – est souhaitable, mais l'Office estime que la prime offerte à Stronach Trust est inéquitable envers les actionnaires et que le processus de gouvernance ayant mené à la proposition présentait un vice de forme. La transaction établissait un dangereux précédent pour d'autres entreprises dotées d'une telle structure et encourageait les conseils d'administration à confier les décisions délicates aux actionnaires de l'entreprise.

Avec d'autres investisseurs institutionnels, l'Office a agi à titre d'intervenant à une audience de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) visant à évaluer la transaction proposée. En réponse aux arguments de l'Office et d'autres intervenants, la CVMO a ordonné à Magna d'ajouter de l'information à sa circulaire avant de procéder au vote des actionnaires. L'Office a aussi invité publiquement le conseil d'administration de Magna à se retirer du projet de transaction et à résilier les accords de consultation avec Frank Stronach et les entités qui y sont liées, un vice qui nous paraît important dans la structure de gouvernance de Magna.

Depuis un an, nous avons aussi obtenu d'autres résultats positifs concernant nos engagements en matière de gouvernance, notamment la décision des Autorités canadienne en valeurs mobilières (ACVM) de ne pas adopter les changements proposés aux lignes directrices en matière de gouvernance, au comité de vérification et aux exigences d'information.

L'Office et d'autres intervenants se sont opposés aux changements qui, à notre avis, affaibliraient les pratiques en matière de gouvernance. Nous sommes satisfaits de l'aboutissement de nos activités d'engagement dans ce domaine.

Une autre initiative concluante de l'Office a permis de modifier les exigences de la Bourse de Toronto (TSX) relatives à l'obligation des actionnaires d'approuver les émissions d'actions à effet dilutif en lien avec une acquisition. Ce résultat très encourageant fait suite à un long plaidoyer, entrepris directement et en collaboration, avec l'Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite et la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance.

## Pacte mondial des Nations Unies

En janvier 2008, nous avons pris part aux trois phases d'une initiative en collaboration, coordonnée par l'intermédiaire du *UN PRI Engagement Clearinghouse*, portant sur le respect par les entreprises des exigences d'information du Pacte mondial des Nations Unies. Le Pacte mondial est un engagement volontaire que prennent des sociétés à l'égard des aspects liés aux droits de la personne, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

La phase la plus récente de cette initiative s'est amorcée en février 2010 et prévoyait l'envoi de lettres à 130 signataires du Pacte. Quarante-quatre entreprises ont été félicitées pour leur information, tandis que 86 autres ont été invitées à l'améliorer en ce qui a trait à leur engagement à l'égard du Pacte. Les sociétés qui ne communiqueront pas leurs progrès à ce chapitre seront radiées de la liste du Pacte. En date de mai 2010, neuf entreprises s'étaient conformées à l'exigence de communication de leurs progrès.

De plus, en juin 2010, le Pacte, de concert avec les PIR NU, a publié un document intitulé *Guidance on Responsible Business in Conflict-Affected and High-Risk Areas: A Resource for Companies and Investors*. Ce guide servira à favoriser l'engagement.

## Tabac

Nous continuons notre travail de suivi et de communication avec les sociétés dans lesquelles nous détenons une participation et dont les activités sont liées aux produits du tabac. Nous leur avons demandé de présenter de l'information sur les mesures adoptées dans le cadre de la *Convention-cadre pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la Santé*, notamment en ce qui a trait à leurs activités sur les marchés émergents. L'objectif de la Convention est de protéger les générations présentes et futures contre les répercussions du tabagisme et de l'exposition à la fumée du tabac. Cette initiative constitue un important catalyseur pour le renforcement de la réglementation dans les pays émergents.

Depuis 2004, nous avons appuyé 24 propositions d'actionnaires de sociétés productrices de tabac sur divers sujets, notamment les pratiques de marketing, la gestion de la chaîne d'approvisionnement et la fumée secondaire. Durant la période de vote par procuration 2010, l'Office a exercé son droit de vote à l'égard de huit propositions d'actionnaires de sociétés productrices de tabac.

## Birmanie

Conformément aux sanctions imposées à la Birmanie par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la *Loi sur les mesures économiques spéciales*, nous avons passé en revue notre portefeuille afin de vérifier que l'Office respecte les règlements. Dans le cadre de notre engagement dans le secteur des industries d'extraction, nous encourageons aussi les entreprises exerçant leurs activités en Birmanie à tenir compte des risques de placement liés aux facteurs environnementaux et sociaux associés à leurs activités.

## Mines terrestres antipersonnel et armes à sous-munitions

En vertu de la *Politique en matière d'investissement responsable* de l'Office, les placements dans des sociétés qui ne se conforment pas à la *Loi de mise en œuvre de la Convention sur les mines antipersonnel* sont interdits. Nous intervenons directement auprès de sociétés internationales du secteur de l'aérospatiale et de la défense et faisons appel à des recherches indépendantes afin de déterminer quelles sociétés ne répondent pas aux exigences.

Nous continuons aussi de suivre la *Convention sur les armes à sous-munitions* (la Convention d'Oslo) et les mesures législatives adoptées par le Canada afin de nous assurer que les sociétés dont les activités ne sont pas conformes à la législation canadienne à venir relativement à la Convention d'Oslo sont exclues de notre portefeuille. Le 3 décembre 2008, plus de 100 pays, dont le Canada, ont signé la *Convention sur les armes à sous-munitions* à Oslo, en Norvège.

La Convention d'Oslo interdit l'utilisation, la conception, la production, le stockage et le transfert des armes à sous-munitions. Nous continuerons d'examiner notre portefeuille et de communiquer avec les sociétés pour vérifier si elles se conforment à la Convention d'Oslo.

## Eau – Nouveau secteur d'engagement

L'utilisation industrielle de l'eau et son incidence sur les réserves hydriques mondiales constituent une préoccupation grandissante sur le plan des facteurs ESG (environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance). Par conséquent, l'Office ajoutera l'eau à ses secteurs d'engagement dans la prochaine année.

Notre première démarche dans ce sens a été de signer l'initiative d'information concernant l'eau dans le cadre du *Carbon Disclosure Project* (CDP) en mars 2010. L'initiative reçoit l'appui mondial de 137 institutions financières dont les actifs totalisent 16 billions de dollars américains. L'initiative vise à rassembler au nom des investisseurs des données concernant l'eau dans les plus grandes sociétés du monde. Les responsables de l'initiative ont demandé à 302 des principales entreprises dans le monde, notamment dans les secteurs du pétrole, du gaz, des services publics et des mines, de produire des rapports sur les risques et les occasions liés à l'eau.

Les activités et la stratégie que nous sommes à élaborer cibleront par un engagement direct et en collaboration les placements canadiens et internationaux dans les secteurs névralgiques. Nous solliciterons l'information sur les risques importants liés à l'eau et l'assurance que les entreprises gèrent les risques à long terme.

Les responsables de l'initiative ont demandé à 302 des plus grandes sociétés du monde de produire des rapports sur les risques et les occasions liés à l'eau.

## VOTE PAR PROCURATION

Les *Principes et directives de vote par procuration* de l'Office donnent une idée de la manière probable dont il votera à l'égard des questions soumises aux actionnaires. En général, nous appuyons les propositions qui habilite le conseil d'administration à agir au nom des actionnaires et qui réaffirment l'obligation qu'a la direction de rendre des comptes.

Nous étudions tous les points à l'ordre du jour des sociétés ouvertes dans lesquelles nous investissons. Nous transmettons les propositions à un expert au sein de l'équipe de placement responsable ou, de façon plus générale, au sein du service des Placements sur les marchés publics, au besoin. Lorsque des questions inédites ou controversées liées aux facteurs ESG (environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance) surviennent, elles sont transmises à la haute direction.

L'Office affiche sur son site Web (<http://www.oirpc.ca>), après la tenue des assemblées de sociétés, la façon dont il a exercé ses droits de vote par procuration.

### Examen annuel des *Principes et directives de vote par procuration* de l'Office

L'Office procède annuellement à l'examen de ses *Principes et directives de vote par procuration*. Le processus comprend la présentation d'information par l'équipe de placement responsable et un comité de la haute direction présidé par le président et chef de la direction. Un autre examen est mené par le comité de la gouvernance du conseil d'administration. L'ensemble du conseil procède ensuite à un examen final et donne son approbation.

### Relevé des votes

Les points saillants de l'exercice des droits de vote par procuration de l'Office pour la période de vote par procuration 2010 sont présentés ci-dessous. On y trouve des exemples de l'exercice de nos droits de vote sur un ensemble de propositions de la direction et d'actionnaires.

#### PÉRIODE DE VOTE PAR PROCURATION 2010 – POINTS SAILLANTS

3 245 assemblées

Canada – 530

États-Unis – 674

Ailleurs qu'en Amérique du Nord – 2 041

30 475<sup>1</sup> points à l'ordre du jour

Vote contre la direction dans 11 % des cas<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Ce nombre est plus important que dans les rapports précédents en raison d'un changement apporté à la façon de comptabiliser les points à l'ordre du jour, mais il n'en reflète pas une augmentation majeure. Si les administrateurs sont élus individuellement, chaque administrateur figure comme un point distinct à l'ordre du jour; précédemment l'élection formait un seul point, peu importe qu'elle vise un seul administrateur ou une liste d'administrateurs. Cette méthode aurait donné 29 238 points à l'ordre du jour en 2009.

<sup>2</sup> La réduction du pourcentage de vote contre la direction en 2010 par rapport à 15 % en 2009 s'explique surtout par la hausse du nombre de points à l'ordre du jour en 2010 en raison du nouveau système appliqué pour comptabiliser les élections d'administrateurs.

Nous étudions tous les points à l'ordre du jour des sociétés ouvertes dans lesquelles nous investissons.

## Propositions de la direction

La plupart des points à l'ordre du jour aux assemblées d'actionnaires sont des propositions présentées par la société et ont trait à l'élection des administrateurs, à la nomination des vérificateurs et à d'autres questions auxquelles sont confrontés les conseils d'administration dans l'exercice normal de leurs fonctions.

Bien que nous soyons généralement pour les recommandations de la direction, le tableau suivant présente certains types de propositions de la direction à l'égard desquelles nous votons régulièrement contre.

Type de proposition de la direction	Votes contre	Raison pour ne pas appuyer la proposition
Adoption ou modification du régime de rémunération à base d'actions	473 propositions sur 1 214 (39 %)	Les régimes n'étaient pas conformes à nos lignes directrices, peut-être en raison de leur coût élevé, d'une trop grande dilution du capital ordinaire, de l'inclusion d'administrateurs ne faisant pas partie du personnel ou de l'octroi d'un pouvoir de modification trop important au conseil d'administration.
Adoption ou modification d'un plan de droit des actionnaires	48 propositions sur 105 (46 %)	Le plan ne conférait pas au conseil d'administration la capacité de réagir à une offre publique d'achat de manière à accroître la valeur pour l'actionnaire.
Augmentation du capital autorisé	31 propositions sur 64 (48 %)	Émission d'actions à effet dilutif sans preuve de l'existence d'un besoin spécifique de l'entreprise qui permettrait d'accroître la valeur pour l'actionnaire.
Élection d'un administrateur dont l'assiduité est insuffisante	131 abstentions ou votes contre	L'administrateur a assisté à moins de 75 % des réunions du conseil d'administration et des comités sans fournir de raisons valables.

## Propositions d'actionnaires

Nous examinons les propositions d'actionnaires en fonction de chaque cas et sommes heureux d'en discuter avec eux.

Durant la période de vote par procuration 2010, l'Office a exercé son droit de vote à l'égard de 788 propositions d'actionnaires. Au total, les propositions d'actionnaires ont constitué 3 % des propositions sur lesquelles nous avons voté, le reste représentant les propositions présentées par la direction.

Bon nombre de propositions d'actionnaires ont été retirées à la suite d'un engagement fructueux ayant poussé les sociétés à adopter des mesures en réaction aux propositions. Plusieurs de ces propositions étaient liées à des questions environnementales et sociales.

Nous votons pour des propositions qui visent à améliorer l'information et à réduire le risque pour la rentabilité à long terme.

Le tableau ci-dessous présente des exemples de propositions d'actionnaires que nous avons examinées durant la période de vote par procuration 2010.

Nous examinons les propositions d'actionnaires en fonction de chaque cas et sommes heureux d'en discuter avec eux.

TYPES DE PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES QUE L'OFFICE APPUIE GÉNÉRALEMENT

Objet de la proposition	Votes pour	Raison générale pour appuyer la proposition d'actionnaire	Propositions notables	Raison pour ne pas appuyer certaines propositions spécifiques
Information accrue sur les risques environnementaux et sociaux et sur le rendement à cet égard	36 propositions sur 55 (65 %)	Une meilleure information permet aux investisseurs d'évaluer le profil de risque des activités des sociétés à l'égard des facteurs environnementaux et sociaux pertinents sur le plan financier à long terme.	Conocophillips Massey Energy Company The Southern Company Tyson Foods Inc.	Nous n'avons pas appuyé les propositions trop normatives ou lorsque la société présentait déjà de l'information.
Adoption de normes en matière de responsabilité de l'entreprise et information à ce sujet (p. ex., droits de la personne, gestion de l'eau)	23 propositions sur 37 (62 %)	Les sociétés qui adoptent et mettent en application des normes déontologiques élevées réaliseront probablement un meilleur rendement financier à long terme.	Altria Group, Inc. Exxon Mobil Corporation Freeport-McMoRan Copper & Gold Inc. Halliburton Company	Nous n'avons pas appuyé les propositions trop normatives ou qui ne font que multiplier des initiatives déjà en place.
Vote consultatif sur la rémunération des cadres	52 propositions sur 59 (88 %)	Un vote consultatif sur la rémunération des cadres constitue un aspect important du processus d'engagement afin d'améliorer les pratiques en matière d'information et de rémunération.	The Dow Chemical Company EMC Corporation Sempra Energy Sprint Nextel Corporation The Walt Disney Company Wellpoint Inc.	Avant la mise à jour de nos pratiques exemplaires, nous étions généralement opposés aux votes consultatifs sur la rémunération des cadres au Canada.
Adoption d'une politique sur la planification de la relève	3 propositions sur 3 (100 %)	La planification de la relève pour le chef de la direction et les autres cadres supérieurs est une responsabilité importante du conseil d'administration; l'adoption d'une politique claire à cet effet lui facilite la tâche.	Bank of America Corp. Verizon Communications Inc. Whole Foods Market, Inc.	Sans objet.
Élection des administrateurs au scrutin à la majorité simple	27 propositions sur 27 (100 %)	Le scrutin à la majorité simple donne aux actionnaires la possibilité de voter contre un administrateur. Si un candidat ne reçoit pas la majorité des suffrages exprimés, il ne devrait pas être élu comme administrateur.	Duke Energy Corporation Johnson Controls, Inc. PPL Corporation	Sans objet.
Séparation des postes de président du conseil et de chef de la direction	21 propositions sur 37 (59 %)	Les différentes responsabilités des deux postes exigent des leaders différents.	Deere & Co. Honeywell International Inc. Qwest Communications International Inc.	La société a nommé un administrateur principal indépendant, dont les fonctions sont clairement définies.



#### TYPES DE PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES QUE L'OFFICE APPUIE GÉNÉRALEMENT

Objet de la proposition	Votes pour	Raison générale pour appuyer la proposition d'actionnaire	Propositions notables	Raison pour ne pas appuyer certaines propositions spécifiques
Modification des articles, règlements ou statuts afin de donner le droit aux actionnaires de demander la tenue d'assemblées extraordinaires	45 propositions sur 45 (100 %)	Comme au Canada, les actionnaires détenant un pourcentage déterminé d'actions devraient avoir le droit de demander la tenue d'assemblées extraordinaires.	Colgate-Palmolive Corporation Exxon Mobil Corporation Occidental Petroleum Corporation	Sans objet.
Réduction des exigences liées au scrutin à la majorité qualifiée	20 propositions sur 20 (100 %)	Les exigences liées au scrutin à la majorité qualifiée sont source d'inégalités entre les actionnaires et limitent les droits des actionnaires minoritaires.	Alcoa Inc. Dell Inc. Time Warner Inc.	Sans objet.

#### TYPES DE PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES QUE L'OFFICE N'APPUIE GÉNÉRALEMENT PAS

Objet de la proposition	Raison pour ne pas appuyer la proposition
Rapport sur les disparités salariales	Notre intérêt à l'égard de la rémunération des cadres porte sur le lien entre la rémunération et le rendement. L'information demandée n'améliorerait pas la capacité des actionnaires d'évaluer la politique de rémunération de l'entreprise sous l'angle du rapport entre la rémunération et le rendement.
Périodes minimales de rétention et de possession des actions pour les cadres	Bien que nous appuyions généralement les exigences minimales de possession d'actions, ces propositions, en plus d'être trop normatives, ont été présentées à l'assemblée de sociétés déjà dotées de lignes directrices en matière de possession d'actions pour les cadres.
Propositions trompeuses	Ces propositions semblent progressistes, mais, en réalité, nuisent aux efforts des sociétés en ce qui a trait aux risques et aux occasions liés aux changements climatiques et aux autres facteurs ESG. Elles sont souvent trop normatives et peuvent entraîner des coûts importants par rapport aux avantages potentiels.

## RECHERCHE ET INTÉGRATION

La recherche sur les facteurs ESG (environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance) importants à long terme fait partie intégrante de nos processus d'engagement, notamment pour ce qui est d'orienter la sélection des engagements, d'en assurer le soutien et d'éclairer nos décisions de placement.

### Soutien à la recherche

Nous croyons que l'analyse des placements doit tenir compte des facteurs ESG dans la mesure où ils influent sur le risque et le rendement à long terme. Une meilleure analyse nous permet aussi de concentrer notre engagement sur des enjeux et des sociétés qui amélioreront probablement le rendement à long terme de notre portefeuille. Au sein du secteur, les données sur les facteurs ESG sont plus rares et moins uniformes que les recherches sur les données financières traditionnelles. Des recherches plus approfondies doivent être réalisées sur l'incidence des facteurs ESG sur le rendement des entreprises à long terme ainsi que sur le lien entre certains de ces facteurs et le rendement financier.

En plus de la recherche approfondie menée par notre équipe de placement responsable et nos gestionnaires de portefeuille, en collaboration avec d'autres investisseurs et de façon directe, nous sommes à l'affût de recherches effectuées par des tiers intégrant les facteurs ESG importants à long terme. À titre d'exemple, nous avons parrainé des études du *Clarkson Centre for Business Ethics & Board Effectiveness* (CCBE) de l'École des hautes études commerciales Rotman de l'Université de Toronto sur la rémunération des cadres et le lien entre la rémunération et le rendement. De plus, la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance, au sein de laquelle l'Office joue un rôle de leader, effectue une recherche minutieuse à l'égard de tous ses engagements, notamment une évaluation des pratiques de rémunération des entreprises par rapport à leurs principes de rémunération des cadres.

L'Office verse aussi des commissions de négociation aux maisons de courtage afin de promouvoir l'intégration des facteurs ESG importants à long terme dans la recherche sur les placements. De 2006 à 2008, l'Office a contribué activement à l'*Enhanced Analytics Initiative* (EAI, initiative analytique améliorée), une collaboration internationale entre propriétaires et gestionnaires d'actifs, qui a permis d'intensifier la

recherche effectuée par les maisons de courtage sur les facteurs ESG. À la fin de 2008, l'EAI a fusionné avec les PIR NU (*Principes pour l'investissement responsable* des Nations Unies) pour donner naissance au *Enhanced Research Portal*, qui a comme objectif d'élargir la portée de l'EAI afin que les investisseurs puissent avoir plus facilement accès à la recherche sur les facteurs ESG.

### Intégration

Selon le cas, les facteurs ESG sont intégrés aux décisions de placement pour toutes les catégories d'actif de notre portefeuille. En ce qui a trait aux actions de sociétés ouvertes, l'équipe de placement responsable de l'Office collabore avec les gestionnaires de portefeuille internes pour évaluer les risques et les occasions liés aux facteurs ESG et leur incidence sur le rendement global de l'entreprise. Pour nos placements sur les marchés privés et nos placements immobiliers, les facteurs ESG sont évalués dans le cadre du processus de vérification préalable, et un suivi est effectué pendant toute la durée du placement.

Nous poursuivons l'intégration des facteurs ESG à nos méthodes de placement. À titre d'exemple, l'équipe de recherche fondamentale a constitué un secteur d'expansion important cette année au sein du service des Placements sur les marchés publics. Nous avons notamment recruté des gestionnaires de portefeuille principaux dans des secteurs comme les biens de consommation, l'énergie, les services financiers, les produits industriels et les matières. Le lien hiérarchique a aussi changé pour certains membres de l'équipe de placement responsable, qui relèvent maintenant du chef de l'équipe de recherche fondamentale afin de faciliter l'analyse et l'intégration des facteurs environnementaux et sociaux à notre processus de placement sur les marchés publics.

## EN PERSPECTIVE

Tout au long de la crise financière mondiale, l'Office a réaffirmé l'importance de sa vision à long terme afin de préserver les prestations de retraite de 17 millions de Canadiens. L'investissement responsable est une facette importante de cette stratégie, et nous continuerons d'étendre nos activités dans les années à venir. Dans la prochaine année, nous intensifierons nos engagements directs et en collaboration avec les entreprises dans les domaines clés de la rémunération des cadres, des changements climatiques et des industries d'extraction. Nous ajouterons aussi un secteur d'engagement : l'eau. Nous poursuivons l'intégration des facteurs ESG (environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance) dans nos décisions de placement et entendons faire en sorte que nos efforts contribuent à faire entendre davantage notre voix.

Nous sommes conscients que la mise en œuvre d'une stratégie en matière d'investissement responsable est un processus évolutif et qu'il reste beaucoup à faire.

Les PIR UN (*Principes pour l'investissement responsable* des Nations Unies) orienteront encore nos activités d'investissement responsable, et nous continuerons d'intensifier nos efforts en vue d'en réaliser les six principes.

Nous continuerons aussi à consacrer des ressources et à participer à des activités en collaboration soutenant l'amélioration des recherches sur l'importance des facteurs ESG. L'amélioration des recherches et de l'information présentée par les sociétés accroîtra notre capacité à cibler nos efforts d'engagement et à tenir compte des facteurs ESG dans nos pratiques de placement.

Enfin, nous continuerons à jouer un rôle de leader, par la participation à des groupes du secteur et à des initiatives en collaboration avec d'autres investisseurs, dans la promotion de notre compréhension de l'incidence des facteurs ESG sur le rendement financier à long terme des entreprises. En particulier, nous continuerons à promouvoir les PIR NU pour fournir un cadre solide à la mise en œuvre de pratiques d'investissement responsable à l'échelle internationale.

### Renseignements supplémentaires

Pour de plus amples renseignements sur les initiatives en collaboration auxquelles participe l'Office, nous vous invitons à consulter le site Web de chacune.

- Coalition canadienne pour une bonne gouvernance : [www.ccg.ca](http://www.ccg.ca)
- Carbon Disclosure Project (CDP) : [www.cdproject.net](http://www.cdproject.net)
- CDP Water Disclosure : [www.cdproject.net/water-disclosure](http://www.cdproject.net/water-disclosure)
- Council of Institutional Investors (CII) : [www.cii.org](http://www.cii.org)
- Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) : [www.eitransparency.org/fr](http://www.eitransparency.org/fr)
- International Corporate Governance Network (ICGN) : [www.icgn.org](http://www.icgn.org)
- Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite : [www.piacweb.org/fr/index/html](http://www.piacweb.org/fr/index/html)
- Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (PIR UN) : [www.unpri.org](http://www.unpri.org)

Pour connaître les plus récents développements en ce qui a trait à l'investissement responsable à l'Office, veuillez consulter la section à cet effet sur son site Web ([www.cppib.ca](http://www.cppib.ca)).

L'Office invite le public à lui faire part de son opinion. Veuillez envoyer vos commentaires au service des Communications et relations avec les intéressés, à l'adresse [csr@cppib.ca](mailto:csr@cppib.ca).